

COMMUNE DE BACILLY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de BACILLY, sous la présidence de Monsieur Eric QUINTON, Maire.

Etaient présents : Eric QUINTON, Maire, Jacqueline HIBON, Michèle DESVAUX et Michaël ROGER, adjoints, Solène BOUDANT, Adélaïde LE BRUN, Valérie AUSSANT, Clément LETAINTURIER, Daniel ENGUEHARD, Vincent PICARD, Pascal MORAZIN (arrivé à 21h) formant la majorité des membres en exercice, Nicolas LEFEBVRE formant la minorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Procurations : Matthieu CUCU donne procuration Vincent PICARD, Anaïs GUESNET donne procuration à Eric QUINTON et Marie-Hélène LEVERRIER donne procuration à Nicolas LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : Daniel ENGUEHARD

Date de convocation : 19/09/2026 Présents : 12

Date d'affichage : 19/09/2026 Votants : 15

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté concernant le pouvoir de police spéciale à la présidente de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, s'oppose au transfert automatique à Mme la Présidente de la communauté Mont Saint Michel Normandie relatif à :

- l'habitat (établissement recevant du public à usage d'hébergement, sécurité et salubrité des immeubles, locaux et installations)

- la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,

- la voirie (circulation, stationnement et délivrance des autorisations de stationnement),

- l'urbanisme (publicité, enseignes et pré-enseignes)

Vote

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

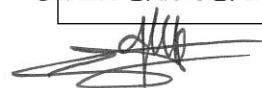
Le Maire
Eric QUINTON



Le secrétaire de séance

Accuse de réception en préfecture
050-215000274-20260924-20260903-AI
Date de rétrotransmission : 28/09/2026
Date de rétrotransmission : 28/09/2026

Daniel ENGUEHARD



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-préfecture le

Et de la publication le